



Le pouvoir de l'humanité

XXXII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
8-10 décembre 2015, Genève



Rapport sur les travaux de la commission A :

Les Principes fondamentaux en action

9 décembre 2015, de 15 h 45 à 17 h 45, et 10 décembre 2015, de 9 h 30 à 11 h 30

Président : M. Werner Kerschbaum, secrétaire général, Croix-Rouge autrichienne

Rapporteurs : Mme Rebecca Dodd, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et M. Jérémie Labbé, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Intervenants :

- M. Yusuf Hassan Mohammed, président, Croissant-Rouge de Somalie
- Dr Amal Imam, volontaire, Société du Croissant-Rouge égyptien
- Mme Nan Buzard, directrice générale, Conseil international des agences bénévoles (ICVA)
- Dr José Benjamín Ruiz Rodas, président, Croix-Rouge de El Salvador
- M. Carlos Alfredo Castaneda Magaña, vice-ministre des Affaires étrangères, El Salvador
- M. Thomas Hajnoczi, ambassadeur et représentant permanent, Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Table ronde

Dans son introduction à la réunion de la commission, M. Kerschbaum a présenté l'initiative « Réaffirmer les Principes fondamentaux » du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et rapporté certaines des grandes conclusions décrites dans le document de référence soumis à la commission.. Il a ensuite passé en revue les trois objectifs de la commission : 1) démontrer que les Principes fondamentaux contribuent à l'efficacité de l'action humanitaire, 2) faire connaître les initiatives en cours ainsi que les bonnes pratiques en rapport avec l'application des Principes fondamentaux, et 3) se pencher sur le point de vue des États et réfléchir au rôle essentiel qu'ils jouent pour que les Principes soient mieux respectés.

Dans sa présentation, M. Yusuf Hassan Mohammed a montré comment les Principes, notamment la neutralité et l'indépendance, avaient permis au Croissant-Rouge de Somalie de continuer à fonctionner sans interruption pendant plus de deux décennies de conflit. Prenant l'exemple de l'hôpital Keysaney de Mogadiscio, il a expliqué de quelle façon une application continue et cohérente des Principes avait permis à sa Société nationale d'être acceptée par les parties au conflit et par les communautés. Le respect des Principes – notamment à travers la mise en œuvre du Cadre pour un accès plus sûr, une approche structurée pour une pleine application des Principes – a également amélioré de façon significative la sécurité du personnel et des volontaires. Le docteur Amal Imam s'est fait l'écho de ces remarques dans son intervention sur l'action menée par la Société du Croissant-Rouge égyptien pendant les manifestations de 2011 en Égypte. Elle a dit combien il était important d'intégrer les valeurs qui sous-tendent les Principes tant au niveau

institutionnel que personnel. Elle a également salué l'initiative « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement », de la Fédération internationale. Bien que la neutralité ait été primordiale pour promouvoir la confiance et se faire accepter de tous pendant les manifestations, elle ne s'est pas imposée naturellement, car elle pouvait aller à l'encontre de valeurs et de croyances personnelles. Un état d'esprit objectif et neutre doit être entretenu, notamment par la formation.

Mme Nan Buzard a insisté sur l'influence considérable qu'ont les Principes fondamentaux, principalement l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance, sur les acteurs humanitaires dans leur ensemble. Les ateliers sur les principes humanitaires et sur le *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophes*, organisés par le Conseil international des agences bénévoles en coopération avec le CICR ont montré toute la pertinence et le succès universel des principes humanitaires. Elle a néanmoins fait observer que les principes humanitaires continuaient d'être considérés comme des principes occidentaux, à cause notamment du fossé qui sépare le discours de la pratique dans certaines organisations humanitaires, et qui, parfois, alimente les suspicions. À propos des défis actuels et futurs qui se posent à une action humanitaire fondée sur des principes, Mme Buzard a souligné qu'il était important de traduire les principes humanitaires dans nos actes et de faire participer tous les acteurs à un dialogue sur les principes, afin qu'ils se les approprient davantage et comprennent mieux leur utilité opérationnelle.

Enfin, le docteur Ruiz Rodas et M. Carlos Alfredo Castaneda Magaña ont mentionné la relation de partenariat privilégiée qui existe entre leur Société nationale et le gouvernement de leur pays, grâce au dialogue constant et cohérent qu'ils ont entretenu et qui leur permet d'avoir une compréhension commune des Principes fondamentaux. De la même façon, dans l'échange qui a eu lieu entre Messieurs Kerschbaum et Hajnoczi, ces derniers ont mis en avant la valeur ajoutée que les Sociétés nationales peuvent apporter aux pouvoirs publics. Même quand les États ont un système d'intervention d'urgence bien organisé, ils ne peuvent pas toujours faire face à tous les besoins, comme on l'a vu pendant la crise des migrants de 2015 en Autriche. Pouvoir s'appuyer sur une organisation qui couvre tout le pays et qui reste autonome tout en ayant un rôle d'auxiliaire dans le domaine humanitaire permet aux gouvernements de faire face à leurs responsabilités vis-à-vis de leur population. Cette autonomie doit cependant être entretenue par un dialogue permanent, qui est nécessaire pour promouvoir la compréhension et ouvrir un espace au sein duquel la Société nationale peut agir conformément aux Principes fondamentaux.

Points saillants du débat

Une trentaine de participants, de différents États et Sociétés nationales, et quelques observateurs, ont pris la parole pendant le débat, dont les conclusions principales sont les suivantes :

- Les participants ont réaffirmé avec force la pertinence des Principes fondamentaux, qui continuent de contribuer à l'efficacité de l'action humanitaire et à la sécurité des volontaires et du personnel.
- Il est essentiel d'adapter les Principes à chaque situation, ce qui exige une analyse en profondeur du contexte. Pour la mise en pratique des Principes, les principales qualités mentionnées ont été la cohérence, la persévérance, le courage et la créativité.
- Les Principes ont une portée universelle et leur influence s'étend bien au-delà du Mouvement, puisque des organisations locales et internationales ont également adopté les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.
- Intégrer les Principes et les valeurs humanitaires qui les sous-tendent à la culture institutionnelle est important, mais les participants ont également souligné que les

dirigeants, le personnel et les volontaires devaient s'approprier ces principes et les intégrer à leurs valeurs personnelles et à leur comportement au quotidien.

- Les participants ont salué l'occasion qui leur était donnée de débattre de leurs expériences et d'échanger autour d'exemples de bonnes pratiques avec des composantes du Mouvement. Parmi les bonnes pratiques présentées, il y a des activités visant à mieux faire connaître les Principes au sein du Mouvement et à l'extérieur, ainsi que des initiatives telles que celles relatives au Cadre pour un accès plus sûr et aux Agents du changement de comportement.
- Les participants ont souligné l'importance de programmes d'éducation humanitaire qui incluent les Principes fondamentaux. Certains participants ont considéré que c'était particulièrement indiqué, au vue de la montée de la xénophobie et du racisme dans leur pays.
- Un leadership fort et fondé sur des valeurs a été mentionné comme important.
- Les Principes doivent contribuer à rassembler les gens au nom de l'humanité, indépendamment de leur race ou de leur religion.
- Des participants ont insisté sur le rôle clé que les États peuvent jouer en matière de respect des Principes fondamentaux, en diffusant notamment les Principes à l'extérieur du Mouvement, de sorte qu'ils soient bien connus, compris et respectés par tous, et en instaurant un climat propice à l'action que les Sociétés nationales doivent pouvoir mener en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.
- Certains États ont fait observer que des tensions « saines » entre les Sociétés nationales et leur gouvernement étaient possibles et même souhaitables, et qu'ils pouvaient convenir de ne pas être d'accord, en gardant les Principes fondamentaux à l'esprit. Pour cela, un dialogue constant est essentiel.
- Les États ont mentionné différents domaines dans lesquels les Sociétés nationales apportent une véritable valeur ajoutée, allant de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en situation d'urgence, à la sensibilisation au droit international humanitaire et à leur contribution à l'élaboration de politiques grâce à leur expérience et leur connaissance du terrain.
- Le président de la commission a encouragé les participants à profiter de l'occasion pour prendre des mesures concrètes en vue de renforcer l'application et le respect des Principes fondamentaux. Ils pourraient notamment souscrire à des engagements dans les domaines suivants :
 - l'éducation humanitaire ;
 - le renforcement du dialogue entre les États et les Sociétés nationales ; et
 - le renforcement de la base légale et statutaire des Sociétés nationales (ce point a été soulevé devant la commission par le président de la commission conjointe du CICR et de la Fédération internationale sur les statuts des Sociétés nationales).
- Plusieurs participants ont mentionné un certain nombre d'engagements spécifiques qui ont été pris à cet égard.

Conclusion

La commission a réaffirmé clairement l'importance que revêtent les Principes fondamentaux pour obtenir la confiance, l'acceptation et la sécurité de l'accès dont nous avons besoin pour mener notre action auprès des communautés touchées et fournir une aide humanitaire efficace. Les Principes doivent être bien compris et bien intégrés tant au niveau institutionnel que personnel, pour pouvoir être appliqués avec cohérence et en tout temps, et être adaptés en fonction de chaque contexte. À cet égard, les échanges d'informations et la formation sur les Principes et les valeurs humanitaires qui les sous-tendent sont essentiels ; ils permettront en effet de mieux les faire connaître auprès d'un public plus large, notamment par des programmes d'éducation humanitaire. Enfin, les États ont un rôle essentiel à jouer pour encourager le respect des Principes et donner aux Sociétés nationales et aux autres

organisations humanitaires la possibilité d'agir en accord avec ces Principes. Il est fondamental de maintenir un dialogue constant et cohérent sur cette question, et les États ont également la responsabilité de créer un espace au sein duquel ce dialogue pourra avoir lieu.